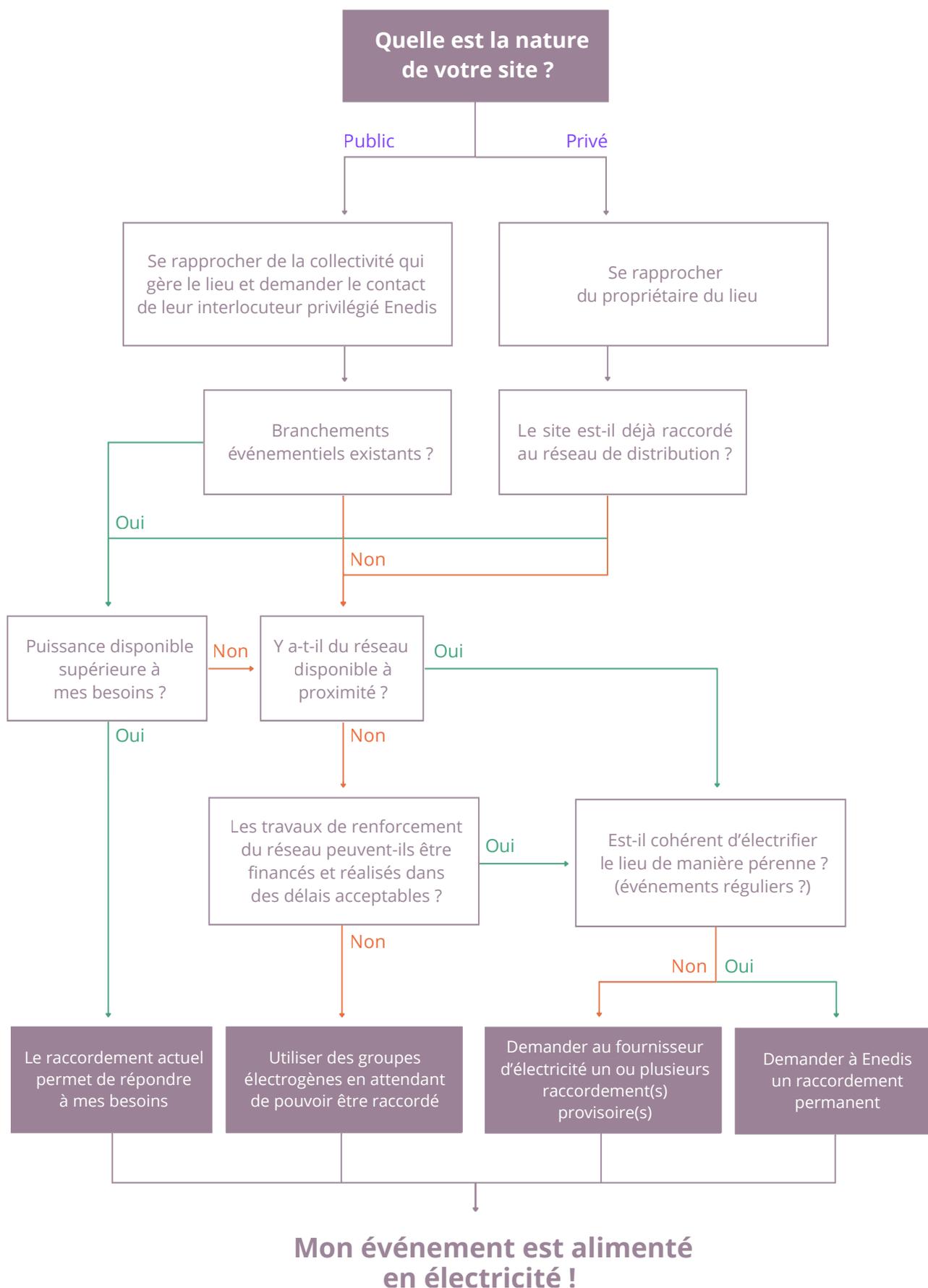
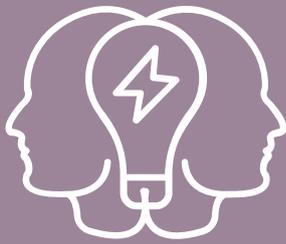




# Fiche pratique d'aide à la décision





# Autoconsommation collective d'électricité

## Guide pratique

### L'autoconsommation, c'est :

- Favoriser une électricité produite par soi-même ou par un producteur à proximité.
- Une réponse à une volonté croissante d'utiliser une énergie issue de sources renouvelables ou locales, tout en recherchant un bénéfice économique.
- Possible grâce au réseau électrique et aux compteurs communicants Linky !



### Plus précisément, on distingue :



#### Autoconsommation individuelle

C'est le fait, pour une personne physique ou morale, de consommer sur son site tout ou une partie de l'électricité qu'elle produit elle-même via un moyen de production (généralement des panneaux photovoltaïques) raccordé sur sa propre installation électrique.

La production qui n'est pas autoconsommée sur le site est injectée dans le réseau public.



#### Autoconsommation collective (ACC)

C'est le fait de partager la production électrique d'un ou plusieurs producteurs entre un ou plusieurs consommateurs, constitués en personne morale, et répartis sur une zone géographique limitée et définie par un arrêté.

Dans ce cas, production et consommation circulent sur le réseau public.

### Qui peut participer à un projet d'autoconsommation collective ?



L'autoconsommation collective d'électricité est ouverte à tous : particuliers, entreprises, associations, collectivités, etc.

Les membres du collectif peuvent être :

- Producteurs et consommateurs à la fois.
- Seulement consommateurs.
- Seulement producteurs.

Exemple : une salle de spectacle avec des panneaux photovoltaïques peut partager l'électricité produite et non utilisée en journée